

GROUPE DMS

Rapport financier semestriel 2018

SOMMAIRE

1	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE.....	3
1.1	EVENEMENTS IMPORTANTS DU SEMESTRE	3
1.2	RÉSULTATS CONSOLIDÉS	3
1.3	EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2018	4
1.4	FACTEURS DE RISQUES.....	4
1.5	PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	4
2	COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES.....	5
2.1	ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2018.....	5
2.2	ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 30 JUIN 2018	6
2.3	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2018.....	7
2.4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES INTERMEDIAIRES	8
2.5	ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	9
3	DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2018	35
4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2018.....	36

1 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS DU SEMESTRE

Opérations sur le capital

- DMS a conclu le 14 mai 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund un financement global sous forme d'ORNANE avec BSA attachés pouvant atteindre un montant nominal total d'emprunt obligataire de 25 000 000 € augmenté de 12 500 000 € pour l'exercice des BSA sur 5 ans, soit un apport maximum de 37 500 000 €, cf note 24.

La mise en place de cette ligne de financement par émission des ORNANE avec BSA attachés, au choix de la société, a pour objectif principal de financer le développement de DMS et de lui permettre de saisir d'éventuelles opportunités de croissance externe le cas échéant.

Autres informations

- Les comptes sociaux et consolidés de DMS clos au 31 décembre 2017 n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale en raison du report de sa tenue au second semestre 2018. En conséquence, le résultat de l'exercice 2017 est en instance d'affectation.

Evolution du périmètre de consolidation

- La filiale STEMCI AUSTRALIE est en cours de liquidation au 30 juin 2018.

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

- néant

1.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

A l'issue du 1^{er} semestre 2018, DMS Group a réalisé un chiffre d'affaires de 10,7 M€, reflet d'évolutions contrastées par division :

- La division DMS Imaging a affiché un recul de -19% de son activité. Le pôle Ostéodensitométrie a enregistré une croissance semestrielle de +33%, portée par une activité particulièrement soutenue en Europe du Sud, au Moyen-Orient et en Asie. Les ventes du pôle Radiologie sont en retard de -29% (rappel : +16% de croissance au 1^{er} semestre 2017).
- DMS Biotech a enregistré une croissance semestrielle dynamique de +59%, sous l'effet d'une montée en puissance des ventes des solutions de lipofilling (technique chirurgicale d'autogreffe utilisant le tissu adipeux) à travers le monde, principalement en Europe, Asie/Océanie et Moyen-Orient.
- La division DMS Wellness a enregistré un chiffre d'affaires de 0,2 M€ au 1^{er} semestre 2018, constitué de la vente des premières unités de la solution Celliss dédiée aux traitements amincissants et anticellulite, consécutivement à l'obtention du marquage CE début 2018.

Le résultat opérationnel est une perte de 1 776 K€ contre une perte de 1 914 K€ au 30 juin 2017.

L'effectif moyen sur la période s'établit à 134 salariés contre 137 au 30 juin 2017 et les charges de personnel s'établissent à 3 801 K€ contre 3 769 K€ au 30 juin 2017.

Les charges externes s'élèvent à 2 375 K€ sur le premier semestre 2018 contre 2 486 K€ au 30 juin 2017.

Le résultat financier passe d'une perte de 93 K€ au premier semestre 2017 à une perte de 128 K€ au premier semestre 2018.

Le résultat net consolidé, part du Groupe, est une perte de 1 803 K€ contre une perte de 765 K€ au premier semestre 2017.

1.3 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2018

Néant.

1.4 FACTEURS DE RISQUES

Les risques et incertitudes pesant sur l'activité pour les mois à venir demeurent, globalement, conformes à l'analyse présentée en note 28 des annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2017.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risque de liquidité :

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. DMS pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires. En dehors de l'exposition indirecte via ses partenaires bancaires, le Groupe DMS n'a pas identifié d'autres facteurs de risques.

1.5 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours du premier semestre 2018, les relations entre le Groupe et les parties liées sont restées comparables à celles de 2017.

Aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

2 COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES

2.1 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2018

ACTIF	en K€	Notes	30/06/2018 6 mois	31/12/2017 12 mois	Variation
Goodwill		Note 4	4 037	4 037	-
Immobilisations incorporelles		Note 4	8 403	7 298	1 105
Immobilisations corporelles		Note 5	1 337	1 365	- 28
Impôts différés actifs		Note 23	-	-	-
Actifs financiers non courants		Note 6	292	292	-
Participation dans les entreprises associées			-	-	-
Autres actifs non courants			-	-	-
Total de l'actif non courant			14 069	12 992	1 077
<i>Actif courant</i>					
Stocks		Note 7	10 326	9 376	950
Créances clients		Note 8	7 483	9 426	- 1 943
Autres actifs courants		Note 9	4 080	4 168	- 88
Trésorerie et équivalents de trésorerie		Note 10	2 304	4 118	- 1 814
Total de l'actif courant			24 193	27 088	- 2 895
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés			-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF			38 262	40 080	- 1 818

PASSIF	en K€	Notes	30/06/2018 6 mois	31/12/2017 12 mois	Variation
Capital émis		Note 24	26 078	26 078	-
Prime d'émission			1 352	1 362	- 10
Autres réserves			- 1 421	- 1 422	1
Résultat en instance d'affectation			- 2 545	-	2 545
Résultat de l'exercice			- 1 803	- 2 545	742
Capitaux propres part du Groupe			21 661	23 473	- 1 812
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			- 165	- 125	- 40
Total des capitaux propres			21 496	23 348	- 1 852
<i>Passif non courant</i>					
Emprunts à long terme (part >1an)		Note 11	3 195	2 705	490
Impôts différés passifs		Note 23	-	-	-
Provisions à long terme		Note 12	318	274	44
Autres passifs non courants		Note 13	620	632	- 12
Total du passif non courant			4 133	3 611	522
<i>Passif courant</i>					
Fournisseurs et comptes rattachés		Note 14	6 846	7 365	- 519
Autres créditeurs		Note 14	2 567	2 697	- 130
Dettes financières (part <1 an)		Notes 10, 11	2 481	2 191	290
Partie courante des emprunts long terme		Note 11	739	868	- 129
Impôts exigibles			-	-	-
Provisions à court terme		Note 12	-	-	-
Total du passif courant			12 633	13 121	- 488
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés			-	-	-
TOTAL DU PASSIF			38 262	40 080	- 1 818

2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 30 JUIN 2018

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	Notes	30/06/2018	30/06/2017
K€		6 mois	6 mois
Activités maintenues			
Produit des activités ordinaires	Note 17	10 701	12 700
Autres produits	Note 18	1 893	1 588
Variation de stocks de produits finis et en cours		-22	-809
Marchandises et matières consommées		-7 268	-8 355
Frais de personnel	Note 19	-3 801	-3 769
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	Note 5	-115	-116
Dotations aux provisions		-43	45
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	Note 4	-595	-568
Charges externes		-2 375	-2 486
Autres charges	Note 20	-151	-144
Résultat opérationnel courant		-1 776	-1 914
Autres produits et autres charges opérationnels	Note 21	55	1 699
Résultat opérationnel		-1 721	-215
Produits financiers		67	70
Charges financières		-195	-163
Résultat financier	Note 22	-128	-93
Résultat avant impôt		-1 849	-308
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-1 849	-308
Impôt sur le résultat	Note 23		0
Résultat des activités abandonnées	Note 1	0	-1 295
Résultat net consolidé		-1 849	-1 603
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-46	-838
Résultat net consolidé-part du groupe		-1 803	-765
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)			
Résultat de base par action pour le résultat net	Note 25	-0,11	-0,05
Résultat de base par action pour le résultat des activités maintenues	Note 25	-0,11	-0,02
Résultat dilué par action pour le résultat net	Note 25	-0,11	-0,05
Résultat dilué par action pour le résultat des activités maintenues	Note 25	-0,11	-0,02

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	30/06/2018	30/06/2017
	6 mois	6 mois
Résultat net consolidé	- 1 849	- 1 603
Pertes et gains actuariels	13	52
Effet d'impôt		
- Sous-total autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat	13	52
Écarts de conversion	6	410
- Sous-total autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au compte de résultat	6	410
Total autres éléments du résultat global	7	462
Résultat global	- 1 842	- 1 142
Dont part du groupe	1 797	536
Dont part des intérêts minoritaires	46	606

2.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2018

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	TOTAL PART GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES	
Solde au 1er janvier 2017	15 593 159	25 225	1 163	-	1 619	24 769	3 503	28 272
Changement de méthode								
Correction d'erreur								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto détenus								
Variation de périmètre (1)						-	2 997	-
Autres								
Résultat net				-	2 544	-	2 544	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					196		196	233
Dividendes								429
Coût des paiements en actions								
Augmentation de capital	527 397	853	199				1 052	1 052
Réduction de capital								
Solde au 31 décembre 2017	16 120 556	26 078	1 362	-	3 967	23 473	-	125
Solde au 1er janvier 2018	16 120 556	26 078	1 362	-	3 967	23 473	-	125
Changement de méthode								
Correction d'erreur								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto détenus								
Variation de périmètre				-	7	-	7	7
Autres								
Résultat net				-	1 803	-	1 803	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					7		7	7
Dividendes								
Coût des paiements en actions								
Augmentation de capital net de frais			-	10			10	-
Réduction de capital								10
Solde au 30 juin 2018	16 120 556	26 078	1 352	-	5 770	21 660	-	164

(1) La ligne "variation de périmètre" correspond à la cession du sous-groupe Alpha MOS le 26 juin 2017.

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

En K€	30/06/2018	30/06/2017
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 849	-1 604
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations aux amortissements et provisions	745	753
. Variation des impôts différés		
. Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	-50	
. Résultat de cession d'actifs non courants	-5	-1 802
Marge brute d'autofinancement	-1 159	-2 653
Variation des stocks	-951	662
Variation des créances clients	1 943	479
Variation des dettes fournisseurs	-519	-1 504
Variation des autres dettes / autres créances	-37	1 293
Total variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	436	930
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	-723	-1 723
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'un terrain et frais annexes	-105	
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	-1 682	-1 386
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants (y.c. titres de la société mère)	6	
Réduction d'actifs financiers	1	-21
Incidence variation de périmètre		1 215
Subventions d'investissement encaissées		
Variation des autres actifs et passifs non courants		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	-1 780	-192
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées	64	1 101
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire des filiales souscrites par des tiers hors groupe		
Augmentations de capital en numéraire de la mère net de frais	-10	1 055
Nouveaux emprunts et financements	994	450
Remboursements d'emprunts, avances et financements	-646	-274
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	402	2 332
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées (4)		-162
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3) + (4)	-2 103	255
Incidence de la variation des taux de change		
Trésorerie d'ouverture	1 927	5 592
Trésorerie de clôture	-176	5 845
Variation trésorerie nette	-2 103	255

Présentation du tableau de flux de trésorerie : les montants de trésorerie d'ouverture et de clôture s'entendent déduction faite des sommes relatives aux cessions de créances professionnelles (mobilisations de créances). (cf note10)

2.5 ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Déclaration de conformité :

Au 30 juin 2018, les états financiers consolidés résumés du Groupe DMS ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par les Comités SIC et IFRIC, approuvées par l'Union Européenne et applicables à cette date. Au 30 juin 2018, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'UE.

Les comptes présentent en milliers d'euros (sauf mention contraire) :

- L'état de la situation financière
- L'Etat du résultat global
- Le tableau de variation des capitaux propres
- Le tableau des flux de trésorerie
- L'annexe

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2017.

NOTE 1 Éléments marquants de l'exercice

Opérations sur le capital

- DMS a conclu le 14 mai 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund un financement global sous forme d'ORNANE avec BSA attachés pouvant atteindre un montant nominal total d'emprunt obligataire de 25 000 000 € augmenté de 12 500 000 € pour l'exercice des BSA sur 5 ans, soit un apport maximum de 37 500 000 €, cf note 24.

La mise en place de cette ligne de financement par émission des ORNANE avec BSA attachés, au choix de la société, a pour objectif principal de financer le développement de DMS et de lui permettre de saisir d'éventuelles opportunités de croissance externe le cas échéant.

Autres informations

- Les comptes sociaux et consolidés de DMS clos au 31 décembre 2017 n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale en raison du report de sa tenue au second semestre 2018. En conséquence, le résultat de l'exercice 2017 est en instance d'affectation.

Evolution du périmètre de consolidation

- La filiale STEM CIS AUSTRALIE est en cours de liquidation au 30 juin 2018.

Événements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

- néant

NOTE 2 - Principes comptables

Principes généraux et normes comptables

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière résumée conformément à la norme IAS 34 telle qu'adoptée par l'Union Européenne, relative à l'information financière intermédiaire, et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/ias_fr.html-adoptedcommission.

S'agissant des comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS, n'intègrent pas toutes les informations et notes annexes requises pour l'établissement des états financiers annuels et à ce titre doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2017 et qui ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date.

Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (SIC et IFRIC).

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 juin 2018 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes en vigueur au sein de l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2018 et d'application obligatoire à cette date et décrites ci-dessous.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018

IFRS 9 : Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers qui remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016, est applicable de manière obligatoire au 1er janvier 2018.

Le Groupe n'avait pas appliqué cette norme par anticipation. Les dispositions de la norme sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers sont appliquées par le Groupe de manière rétrospective sans ajustement des comparatifs. Quant aux dispositions spécifiques à la comptabilité de couverture, le Groupe les applique avec une approche prospective conformément aux dispositions édictées par IFRS 9. L'impact de l'application de cette norme au 1er janvier 2018 est sans effet pour le Groupe.

La norme IFRS 9 modifie notamment :

- les conditions de comptabilisation des opérations de couverture et les grandes catégories comptables d'actifs et passifs financiers : compte tenu de la nature des transactions de DMS, l'impact n'est pas significatif en date de transition ;
- la reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues versus pertes encourues : ceci se traduit notamment par la comptabilisation de dépréciations des créances clients non échues. Compte tenu des activités de DMS et de la typologie de ses clients, l'impact n'est pas significatif en date de transition.

IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu qui remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 29 octobre 2016, est applicable au 1er janvier 2018.

Le Groupe applique cette nouvelle norme depuis le 1^{er} janvier 2018 en optant pour la méthode de transition dite du « rattrapage cumulatif », cette méthode permettant de ne pas retraiter les périodes comparatives. En effet, l'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact significatif sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Autres normes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018

- Amendement à IFRS 2, Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Amendements à IAS 28, Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- IFRIC 22, Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée.

Ces amendements et cette interprétation n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018.

Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont l'application n'est pas encore obligatoire :

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2018 :

- IFRS 16 : Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 "contrats de location". IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre "contrats de location simple" et "contrat de location financement".

Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités actuellement prévues pour les contrats de location financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif et un passif au titre des droits et obligations créées par un contrat de location. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est d'application obligatoire au 1er janvier 2019.

L'impact d'IFRS 16 est en cours d'évaluation. Compte tenu des changements normatifs attendus et des incertitudes portant notamment sur la durée des contrats à retenir, les éléments détaillés dans les annexes au 31 décembre 2017 au titre des locations ne représentent pas une indication de ce que pourrait être l'impact de l'application d'IFRS 16 sur les comptes du Groupe.

- IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »
- IAS 29, Information financière dans les économies hyper inflationnistes

Une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes est en cours.

Continuité d'exploitation

Au cours du 1er semestre 2018, DMS a signé un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes, avec bons de souscription d'actions attachés. Ce contrat donne la possibilité au Groupe de renforcer ses fonds propres, en cas de besoin. Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, principe soutenu par les projections de résultat et de trésorerie du Groupe sur un horizon de 12 mois.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Note 4) ;
- Le crédit d'impôt recherche (Note 18).

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation étant actuellement contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, ces filiales sont consolidées par intégration globale.

Elimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 30 juin 2018 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale.

Société	Forme Juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	389 873 142	Société mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S.	Nîmes	319 996 146	Filiale	100%	
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier (Mauguio)	389 288 044	Filiale	100%	
APELEM KOREA	Ltd	Séoul (Corée du Sud)		Filiale		100% (1)
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale		51% (2)
DMS WELLNESS	Ltd	Hong Kong		Filiale	100%	
STEMCIS	S.A.S.	France	504 934 050	Filiale	100%	
ADIP'SCULPT	S.A.S.	France	492 446 091	Filiale		70,53% (3)
STEMCIS Australie		Australie		Filiale		100% (3)
AXS Medical	S.A.S.	France	519 753 990	Filiale	100%	

(1) APELEM Korea est détenue à 100% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM Korea. (Cette société n'a plus d'activité commerciale).

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51% dans APELEM Espagne.

(3) STEM CIS Australie et ADIP'SCULPT sont détenues par STEM CIS.

Conformément à la norme IFRS 10 (Etats financiers consolidés), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère et consolidées à ce titre.

Entreprises exclues du périmètre de consolidation

- La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. Le groupe ne possède pas d'influence notable sur cette société dans la mesure où elle n'exerce aucune fonction de direction ou d'administration. La valeur des titres de cette filiale comptabilisée au bilan de la société APELEM s'élève à 31 K€. Une mise en équivalence n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe DMS.

Les derniers éléments chiffrés disponibles sont les suivants:

- Chiffre d'affaires 2017 : 1.603 K€
 - Résultat 2017 : perte de 258 K€
 - Total bilan 2017 : 852 K€
- La société DMS a acquis en mai 2014 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette société de droit Français est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n°537 869 927 et son siège social est sis 393 rue Charles Lindbergh, 34 130 MAUGUIO. Cette société créée en novembre 2011 a pour objet la conception, le développement, l'assemblage et la commercialisation d'appareils d'esthétique et d'esthétique médicale. Cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers au 30 juin 2018.

Les derniers éléments chiffrés disponibles sont les suivants:

- Chiffre d'affaires 2017 : néant
- Résultat 2017 : - 3K€
- Total bilan : 3 K€

Principales acquisitions et cessions de l'exercice

- Néant

NOTE 3 Information sectorielle

Principe comptable

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le Groupe est organisé autour de 3 secteurs opérationnels :

- DMS Imaging (Imagerie médicale : Radiologie et Ostéodensitométrie)
- DMS Wellness fabrication et à la commercialisation de l'appareil CELLISS (DMS Wellness LTD et la branche d'activité Wellness de la SA DMS)
- DMS Biotech (Sous-Groupe STEMICIS) : ventes de kits de Lipofilling et recherche en médecine régénérative.

Le Groupe a cédé la branche d'activité Analytics en juin 2017 (Groupe Alpha MOS).

30/06/2018	DMS Imaging	DMS Wellness	Analytics	DMS Biotech	Total
Chiffres d'affaires total	10 121	184		396	10 701
Elimination du CA inter activités					-
CA sur clients externes	10 121	184	-	396	10 701
Résultat opérationnel	- 1 553	- 315		125	- 1 743
Retraitements de consolidation	184			- 162	22
Résultat opérationnel consolidé	- 1 369	- 315	-	- 37	- 1 721
Résultat financier consolidé	- 63			- 65	- 128
Charge d'impôt consolidée					
Résultat des activités abandonnées					-
Résultat net consolidé	- 1 432	- 315	-	- 102	- 1 849
Actifs sectoriels	8 003	1 441	-	4 624	14 068

30/06/2017	DMS Imaging	DMS Wellness	Analytics	DMS Biotech	Total
Chiffres d'affaires total	12 502	-		258	12 760
Elimination du CA inter activités	- 60				- 60
CA sur clients externes	12 442	-	-	258	12 700
Résultat opérationnel	- 483	- 283		- 485	- 1 251
Retraitements de consolidation	876			160	1 036
Résultat opérationnel consolidé	393	- 283	-	- 325	- 215
Résultat financier consolidé	- 53			- 40	- 93
Résultat des activités abandonnées			- 1 295		- 1 295
Résultat net consolidé	340	- 283	- 1 295	- 365	- 1 603
Actifs sectoriels	6 448	910		4 025	11 383

Les données ci-dessus sont évaluées selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les états financiers consolidés. L'évaluation des actifs sectoriels est constituée de l'ensemble des actifs à l'exception des instruments financiers et de la trésorerie.

Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique

	30/06/2018	30/06/2017
Afrique	1 188	643
Amérique du Nord et du Sud	494	1 573
Asie	2 596	2 321
Europe	4 959	5 612
Moyen Orient	1 252	2 518
Océanie	212	33
TOTAL	10 701	12 700

Un client représente au sein de l'activité radiologie 16% du chiffre d'affaires total du groupe. Le groupe considère que l'activité générée par ce client ne représente pas un secteur opérationnel distinct.

Information relative aux actifs non courants

La répartition des actifs non courants du Groupe entre ceux situés en France et ceux situés à l'étranger est la suivante :

En K€	France	Etranger	Total 30/06/2018
Actifs non courants	14 043	26	14 069

En K€	France	Etranger	Total 31/12/2017
Actifs non courants	12 958	34	12 992

NOTE 4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Principe comptable

Frais de Recherche et développement:

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS38 sont remplis et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires...). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée de 3 ans à 5 ans, à compter de la commercialisation des projets.

Le Groupe a débuté l'amortissement des frais de développement liés au secteur opérationnel DMS WELLNESS suite à la première commercialisation intervenue le 8 mars 2018.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des goodwill :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS a utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Goodwill

A la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

Le goodwill est composé de :

- l'UGT APELEM (secteur opérationnel de la radiologie)
- l'UGT STEM CIS
- l'UGT AXS MEDICAL

Au 30 juin 2018, le groupe n'a pas identifié d'indices de pertes de valeur.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit:

Valeurs brutes (K€)	30/06/2018			31/12/2017		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	1 520	927	593	1 443	876	567
Frais de R&D	16 699	9 008	7 691	15 122	8 470	6 652
Goodwill	6 838	2 800	4 038	6 838	2 800	4 038
Autres actifs incorporels	128	9	119	81	3	78
TOTAL	25 185	12 744	12 441	23 484	12 149	11 335

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Diminutions	Clôture
Concessions, brevets, licences	1 443	77		1 520
Frais de R&D	15 122	1 580	3	16 699
Goodwill	6 838			6 838
Autres actifs incorporels	81	47		128
TOTAL	23 484	1 704	3	25 185

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Dotations	Reprise	Clôture
Concessions, brevets, licences	876	51		927
Frais de R&D	8 470	538		9 008
Goodwill	2 800			2 800
Autres actifs incorporels	3	6		9
TOTAL	12 149	595	-	12 744

Les goodwills s'analysent comme suit:

GOODWILLS (K€)	30/06/2018			31/12/2017		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Goodwill APELEM	3 774	2 800	974	3 774	2 800	974
Goodwill AXS	893	0	893	893	0	893
Goodwill STEM CIS	2 171	0	2 171	2 171	0	2 171
TOTAL	6 838	2 800	4 038	6 838	2 800	4 038

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Diminutions	Clôture
Goodwill APELEM	3 774			3 774
Goodwill AXS	893			893
Goodwill STEM CIS	2 171			2 171
TOTAL	6 838	-	-	6 838

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Dotations	Reprise	Clôture
Goodwill APELEM	2 800			2 800
TOTAL	2 800	-	-	2 800

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

Frais de R&D (K€)	DMS Imaging	DMS Wellness	DMS Biotech	Total
Brut Ouverture	11 713	1 146	2 263	15 122
Variation du périmètre				-
Acquisition	1 042	289	248	1 579
Diminution	-	2		-
Brut clôture	12 753	1 435	2 511	16 699
Amortissements ouverture	7 492	-	978	8 470
Variation du périmètre				-
Dotation	466	37	35	538
Reprise				-
Amortissement clôture	7 958	37	1 013	9 008
TOTAL FRAIS DE R&D	4 795	1 398	1 498	7 691

NOTE 5 Immobilisations Corporelles

Principe comptable

Valeurs brutes et amortissements :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaire sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions	10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations	7 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

En ce qui concerne l'immeuble d'APELEM, construit avec un bail à construction, la durée d'utilité des composants amortissables sur une durée supérieure à la durée du bail a été réduite à la durée du bail, soit 30 ans. Le bail à construction a été analysé, conformément à la norme IAS 17.4, en une location simple pour la partie afférente au terrain, le transfert de propriété n'étant pas prévu au contrat.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	30/06/2018			31/12/2017		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Terrains	551		551	446		446
Constructions	1 013	938	75	1 013	924	89
Matériel et outillage	1 191	890	301	1 175	835	340
Agencements et autres	1 320	911	409	1 382	893	489
TOTAL ACTIFS CORPORELS	4 075	2 739	1 336	4 016	2 652	1 364

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Clôture
Terrains	446	105		551
Constructions (1)	1 013			1 013
Matériel et outillage	1 175	16		1 191
Agencements et autres	1 382	17	79	1 320
TOTAL	4 016	138	79	4 075

(1) Bail à construction d'une durée de 30 ans (fin 30 avril 2020) : à l'expiration du bail par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur comme toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du bailleur. Le bail à construction porte sur le bâtiment de Nîmes:(usine de fabrication et bureaux de la société APELEM), Il s'agit de l'actif le plus significatif mais il n'est aucunement stratégique pour la Société. L'activité du Groupe n'est pas dépendante de cet actif.

APELEM a financé un chariot élévateur par crédit-bail en 2016, cet actif a été comptabilisé conformément à IAS 17 pour une valeur brute de 20 K€.

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Dotations	Sortie	Clôture
Terrains				
Constructions	924	14		938
Matériel et outillage	835	55		890
Agencements et autres	893	45	27	911
TOTAL	2 652	114	27	2 739

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Actifs financiers :

Actifs financiers (K€)	30/06/2018	31/12/2017
Titres de participation	181	181
Autres (dont dépôts et cautionnement)	111	111
TOTAL	292	292

Les titres de participation (181 K€) ne sont pas consolidés et concernent :

- La société Russe « SPECTRAP » pour 31 K€ ; cette société détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. Une mise en équivalence n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe DMS.
- la société Française LPA Corp (SAS) pour 150 K€, société détenue à 50,09%. Les titres de cette société ont été acquis en mai 2014. La société LPA Corp n'est pas consolidée dans les états financiers au 30 juin 2018. Sa consolidation n'aurait pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe. La valorisation de cette participation n'a pas été réajustée car elle est non significative pour le Groupe.

Participations dans les entreprises associées :

Néant, aucune participation n'est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 7 Stocks

Principe comptable

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est calculée par rapport au prix de vente estimé, diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

L'évaluation des dépréciations sur stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe.

Les stocks se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	30/06/2018			31/12/2017			variation N/N-1 net
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Matières premières, approvisionnement	8 870	681	8 189	7 839	638	7 201	988
En cours de production	794		794	765		765	29
Produits finis	1 272	11	1 261	1 323	11	1 312	- 51
Marchandises	82		82	98		98	- 16
TOTAL	11 018	692	10 326	10 025	649	9 376	950

NOTE 8 Créances clients

Principe comptable

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Le poste client se décompose comme suit :

K€	30/06/2018	31/12/2017	variation
Créances clients	7 347	9 302	- 1 955
Clients douteux	431	430	1
Factures à établir	11	-	11
Provisions pour dépréciation	- 306	- 306	-
TOTAL	7 483	9 426	- 1 943

Le risque de non recouvrement est étudié, en concertation avec la direction commerciale, compte tenu de l'antériorité des créances et de la situation de la contrepartie. A la suite de cette analyse, les créances sont dépréciées dès lors qu'un risque est identifié.

Echéances créances clients

Créances clients échues et non dépréciées en K€	30/06/2018
Depuis moins de 30 jours	1 003
Depuis 30 à 60 jours	46
Depuis 60 à 90 jours	49
Depuis 90 jours ou plus	2 531
Total des créances clients échues et non dépréciées	3 629

NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

K€	30/06/2018	31/12/2017	variation
Fournisseurs débiteurs et acomptes	527	633	- 106
Personnel	53	25	28
Impôt sur les bénéfices	1 753	1 764	- 11
Impôts et taxes	1 299	1 601	- 302
Autres créances	40	19	21
Charges constatées d'avance	407	125	282
TOTAL	4 079	4 167	- 88

Les créances d'impôt exigibles correspondent aux crédits d'impôts des sociétés du Groupe (CIR, CII et CICE).

NOTE 10 Trésorerie

Principe comptable

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

K€	30/06/2018	31/12/2017	variation
Valeurs mobilières de placement			
Comptes à terme			-
Disponibilités	2 304	4 118	- 1 814
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	2 304	4 118	- 1 814
Banques créditrices	- 34	- 7	- 27
Mobilisations de créances (a)	- 2 447	- 2 184	- 263
TOTAL TRESORERIE PASSIVE	- 2 481	- 2 191	- 290
TRESORERIE NETTE	- 177	1 927	- 2 104

a) Les mobilisations de créances figurent au passif du bilan sur la ligne « Dettes financières (part <1an) ». Pour le détail des dettes financières, se référer à la Note 11.

NOTE 11 Passifs financiers

Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)	30/06/2018	31/12/2017	variation
Avances conditionnées (part >1 an) (a)	1 409	1 435	-26
Emprunts (part >1 an)	1 718	1 158	560
Emprunts (part >5 ans)	68	113	-45
TOTAL	3 195	2 706	489

Dettes financières à moins d'un an (K€)	30/06/2018	31/12/2017	variation
Avances conditionnées (a)	139	201	-62
Emprunt (part <1 an)	600	666	-66
<i>Sous total</i>	739	867	-128
Banques créditrices	34	7	27
Mobilisations de créances (b)	2 447	2 184	263
<i>Sous total</i>	2 481	2 191	290
TOTAL	3 220	3 058	162

Total des dettes financières (K€)	30/06/2018	31/12/2017	variation
Avances conditionnées (a)	1 548	1 636	-88
Emprunts bancaires (c)	2 386	1 937	449
Banques créditrices	34	7	27
Mobilisations de créances (b)	2 447	2 184	263
TOTAL	6 415	5 764	651

(a) L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe de 1 548 K€ se compose de :

- 42 K€ (sur un montant initial de 540 K€) d'aide à l'innovation financée sur fonds de la BPI et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon au profit de DMS, les remboursements ont commencé en septembre 2014 et se termineront en juillet 2018. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an en totalité.
- 165 K€ (sur un montant initial de 300 K€) d'aide au développement financée sur fonds du Conseil Régional du Languedoc Roussillon au profit de DMS, les remboursements ont commencé en avril 2016 et se termineront en janvier 2021. Cette avance est portée en dettes à moins d'un an pour 60 K€ et 105 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.
- 28 K€ (sur un montant initial de 168 K€) au titre d'un contrat de prêt à taux zéro pour l'innovation accordé à la société STEM CIS remboursables en 12 trimestrialités (de décembre 2015 à septembre 2018). Cette avance est portée en dettes à moins d'un an en totalité.
- 64 K€ au titre du premier versement partiel sur contrat d'aide en avance récupérable d'un montant total de 160 K€ accordé à la société STEM CIS. Les remboursements trimestriels interviendront à compter de décembre 2018 et jusqu'en septembre 2024. Cette avance est portée en dettes plus d'un an dont 16 K€ à plus de 5 ans.
- 55 K€ d'avance COFACE/BPI assurance prospection au profit de la société AXS Medical positionnée à plus d'un an et moins de 5 ans.
- 380 K€ au titre d'une avance octroyée à DMS en février 2017 par la BPI et la Région dans le cadre des prêts à taux zéro pour l'innovation. Les remboursements trimestriels commenceront à partir de septembre 2019 et se termineront en juin 2024. Cette avance est portée en dettes à plus d'un an en totalité dont 76 K€ à plus de 5 ans.
- 460 K€ au titre d'une avance octroyée à DMS en février 2017 par la BPI et la Région dans le cadre des prêts à taux zéro pour l'innovation. Les remboursements trimestriels commenceront à partir de septembre 2019 et se termineront en juin 2024. Cette avance est portée en dettes à plus d'un an en totalité dont 92 K€ à plus de 5 ans.
- 128 K€ au titre d'une avance remboursable d'un montant global de 160 K€ accordé à STEM CIS par la BPI dans le cadre des contrats d'aide en avance récupérable en faveur de l'innovation. Les remboursements trimestriels commenceront à partir de décembre 2019 et se termineront en septembre 2024. Cette avance est portée en dettes à plus d'un an en totalité dont 32 K€ à plus de 5 ans.
- 40 K€ au titre d'une avance remboursable d'un montant global de 50 K€ accordé à STEM CIS par la BPI dans le cadre des contrats d'aide en avance récupérable en faveur de l'innovation. Les remboursements trimestriels commenceront à partir de décembre 2019 et se termineront en septembre 2024. Cette avance est portée en dettes à plus d'un an en totalité dont 10 K€ à plus de 5 ans.
- 101 K€ au titre d'un contrat d'assurance prospection conclu le 1^{er} octobre 2016 au profit de STEM CIS. La période de garantie s'étale sur 4 ans soit jusqu'au 30 septembre 2020 et la période de remboursement de 6 ans commencera le 1^{er} octobre 2020 pour se terminer le 30 septembre 2026. Cette avance est portée en dettes à plus d'un an dont 67 K€ à plus de 5 ans.
- 50 K€ au titre d'une avance de la part de la régie ARDEA au profit de STEM CIS dans le cadre des dispositifs de « prêt emploi cadre ». Les remboursements trimestriels commenceront en avril 2019 pour se terminer en avril 2021. En conséquence, cette avance est portée dans les dettes à moins d'un an pour 4 K€ et pour 46 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.

Nouvelles avances :

- STEM CIS a perçu une avance de 35 K€ de la part de la régie régionale ARDEA dans le cadre de dispositifs d'aide au recrutement. Cette avance est portée dans les dettes à moins d'un an pour 4 K€ et pour 31 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.

(b) Le financement du Groupe à court terme était assuré par des mobilisations de créances pour un montant cumulé de 2 447 K€ dont :

- 2 117 K€ de mobilisations de créances clients des sociétés APELEM et MEDILINK (Il n'existe pas de transfert substantiel des risques et avantages liés à ces créances clients en l'absence du transfert du risque d'impayé et du risque de retard de paiement.)
- 330 K€ de mobilisations de crédits d'impôts de la société STEM CIS

(c) Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 2 386 K€ et se décomposent comme suit :

- DMS a souscrit un emprunt de 400 K€ en juillet 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovation FEI » pour une durée de 6 ans et 9 mois au taux fixe de 4,99%. Le premier versement d'intérêts est intervenu le 2 octobre 2014 et le dernier remboursement interviendra le 30 juin 2021 (7 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts). Le solde restant dû de 240 K€ est porté en dettes à moins d'un an pour 80 K€ et pour 160 K€ dans les dettes à plus d'un an.
- AXS MEDICAL a souscrit un emprunt de 150 K€ en février 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts amorçage » pour une durée de 8 ans à un taux variable basé sur l'euribor 3 mois majoré de 3.7 points pendant la période de différé d'amortissement (de février 2014 à février 2017) et majoré de 5.5 points pendant la période d'amortissement (de mai 2017 à février 2022). Le solde restant dû s'élève à 112 K€ dont 30 K€ à moins d'un an et 82 K€ dans les dettes à plus d'un an.
- STEM CIS a souscrit un emprunt de 75 K€ en janvier 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts amorçage » pour une durée de 8 ans à un taux variable basé sur l'euribor 3 mois majoré de 3.7 points pendant la période de différé d'amortissement (de février 2014 à février 2017) et majoré de 5.5 points pendant la période d'amortissement (de mai 2017 à février 2022). Le solde restant dû de 56 K € est porté en dettes à moins d'un an pour 15 K€ et pour 41 K€ dans les dettes à plus d'un an.
- STEM CIS a souscrit un emprunt de 550 K€ en juillet 2016 auprès du crédit agricole de franche Comte pour une durée de soixante mois, au taux fixe de 1.80%. Le solde restant dû s'élève à 392 K€ dont 131 K€ à moins d'un an et 260 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.
- APELEM a souscrit un emprunt de 70 K€ en 2016 auprès de la Société Générale afin de financer des travaux d'aménagement. Cet emprunt est au taux fixe de 1.15 %, les remboursements ont débuté en juin 2016 et se termineront en mai 2021, le solde restant dû au s'élève à 41 K€ (dont 14 K€ à moins d'un an et 27 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans).
- APELEM a financé un chariot élévateur par crédit-bail en 2016. Le solde de la dette incluse dans les emprunts bancaires s'élève à 11 K€ (dont 5 K€ à moins d'un an).
- STEM CIS a souscrit un emprunt de 150 K€ en février 2017 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovations » pour une durée de 7 ans à un taux fixe de 4.93%. Le premier versement d'intérêts est intervenu en mars 2017 et le dernier remboursement interviendra le 31 mars 2024 (8 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts). Le solde restant dû au s'élève à 150 K€ dont 7 K€ à moins d'un an et 144 K€ à plus d'un an dont 23 K€ à plus de 5 ans (des intérêts courus sont portés à moins d'un an à hauteur de 2 k€).
- STEM CIS a souscrit un emprunt de 300 K€ en mars 2017 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovations » pour une durée de 7 ans à un taux fixe de 4.92% %. Le premier versement d'intérêts est intervenu en mars 2017 et le dernier remboursement interviendra le 31 mars 2024 (8 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts). Le solde restant dû au s'élève à 300 K€ dont 15 K€ à moins d'un an et 285 K€ à plus d'un an dont 45 K€ à plus de 5 ans (des intérêts courus sont portés à moins d'un an à hauteur de 4 k€).
- APELEM a souscrit en 2017 un emprunt de 200 K€ auprès d'un établissement bancaire. Le solde restant dû s'élève à 165 K€ dont 103 K€ à moins d'un an et 62 K€ à plus d'un an.

Nouveaux emprunts :

- STEM CIS a souscrit un emprunt de 994 K€ en janvier 2018 auprès du crédit agricole de franche Comte pour une durée de soixante mois, au taux fixe de 1.85%. Le solde restant dû s'élève à 915 K€ dont 193 K€ à moins d'un an et 722 K€ à plus d'un an et moins de 5 ans.

NOTE 12 Variation des dotations aux provisions

Principe comptable

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

K€	31/12/2017	Augmentation	Diminution	30/06/2018
Provision pour litiges	31			31
Provisions pour charges				
Provision pour restructuration				
<i>Sous total provisions risques et charges</i>	<i>31</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>31</i>
Indemnités de retraite	243	57	-13	287
<i>Sous total indemnités de retraite</i>	<i>243</i>	<i>57</i>	<i>-13</i>	<i>287</i>
TOTAL	273	57	-13	318

La provision pour indemnités de fin de carrière augmente de 44 K€ entre le 31 décembre 2017 et le 30 juin 2018. Cette variation s'analyse comme suit:

- baisse de 13 K€ attribuable à la variation des hypothèses actuarielles (cf note 16), comptabilisée en OCI ;
- augmentation de 57 K€ concernant le coût des services rendus et le coût financier, comptabilisée en charges de personnel.

K€	31/12/2017	Augmentation	Diminution	30/06/2018
Provisions sur créances clients	306			306
Provisions sur stocks	649	47	-4	692
<i>Sous total provisions sur actif circulant</i>	<i>955</i>	<i>47</i>	<i>-4</i>	<i>998</i>

NOTE 13 Autres passifs non courants

Le poste Autres passifs non courants (à plus d'un an) se détaille comme suit :

K€	30/06/2018	31/12/2017	variation
Fournisseurs d'immobilisations - non courant	323	323	-
Produits constatés d'avance	297	309	-12
TOTAL	620	632	-12

NOTE 14 Autres dettes

Le poste Autres dettes (à moins d'un an) se détaille comme suit :

K€	30/06/2018	31/12/2017	variation
Fournisseurs	6 846	7 365	-519
Avances reçues	104	126	-22
Dettes sociales	1 261	1 424	-163
Dettes fiscales	516	444	72
Autres dettes	348	341	7
Produits constatés d'avance	337	363	-26
Autres dettes	2 566	2 698	-132
TOTAL	9 412	10 063	-651

NOTE 15 Engagements de retraite

Principe comptable

Départ en retraite :

Le Groupe applique la norme IAS 19 R.

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation définie, font l'objet d'une évaluation. Ce régime est en partie financé à travers la souscription d'un contrat d'assurance et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit.

Les hypothèses de calcul retenues au 30 juin 2018 sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans
- taux d'actualisation 1,45 % (taux iboxx au 30 juin 2018)
- Table de mortalité : INSEE 2000-2002
- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres (sauf STEM CIS pour laquelle l'indemnité légale a été retenue)
- Turnover faible pour les cadres et les ouvriers, et turn over fort pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires : 1%

La juste valeur des actifs du régime au 30 juin 2018 s'élève à 74 K€.

NOTE 16 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	30/06/2018	31/12/2017	variation
Cautions et garanties (données par DMS au profit d'Apelem)	5 220	4 720	500
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Stemcis)	1 544	860	684
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Medilink)	300	300	-
Garanties export (DMS)	101	81	20
Garanties export (APELEM)	154	532	- 378
Nantissement du fonds de commerce (Stemcis)	1 698	605	1 093
Privilèges (Sous groupe STEM CIS)	141	141	-
TOTAL	9 158	7 239	1 919

Les « cautions et garanties » 5 220 K€ correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Les « cautions et garanties » de 1 544 K€ correspondent à des cautions données par DMS à un établissement bancaire en appui des emprunts souscrits par la filiale STEM CIS au cours des années 2016 et 2018.

Le fonds de commerce de STEM CIS a été nanti au profit d'un établissement bancaire dans le cadre des emprunts souscrits au cours des années 2016 et 2018.

Litiges :

Depuis 2008, un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 30 juin 2018 et ce notamment compte-tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant). La Cour d'appel de Dijon a rendu un arrêt favorable à DMS le 7 juin 2018, un pourvoi en cassation a été formé le 17 septembre 2018.

Les anciens dirigeants de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DMS et AXS MEDICAL au cours des années 2016 et 2017 pour diverses demandes. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, en concertation avec ses conseils, la société n'estime pas devoir constituer de provision à ce titre au 30 juin 2018.

Par courrier du 28 août 2018, l'administration fiscale conteste partiellement le calcul du crédit d'impôt recherche 2012 de la société APELEM à hauteur de 185 K€. La société constitue actuellement un dossier en réponse pour justifier sa position, et n'estime pas devoir constituer de provision à ce stade.

NOTE 17 Produits des activités ordinaires

Principe comptable

Le Groupe applique IFRS 15 depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Les ventes d'appareils sont comptabilisées en produits à la livraison en fonction des incoterms propres à chaque vente,

Les prestations de services sont comptabilisées en produits à la date de réalisation des prestations,

Les facturations périodiques de maintenance sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de la période couverte par le contrat.

Le poste est ventilé ainsi :

Produits des activités ordinaires (K€)	30/06/2018	30/06/2017	variation N/N-1
Vente de marchandises			
Biens et services vendus	10 701	12 700	-1 999
TOTAL	10 701	12 700	-1 999

NOTE 18 Autres produits opérationnels

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres éléments constitutifs des produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

Autres produits (K€)	30/06/2018	30/06/2017	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	68	29	39
Production immobilisée	1 305	1 003	302
Crédits d'impôts	480	529	-49
Autres	40	27	13
TOTAL	1 893	1 588	305

NOTE 19 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel (K€)	30/06/2018	30/06/2017	variation N/N-1
Salaires	2 733	2 733	0
Charges sociales	1 163	1 068	95
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-95	-33	-62
TOTAL	3 801	3 768	33

L'effectif moyen du Groupe DMS s'établit à 134 salariés au 30 juin 2018, contre 136 au 31 décembre 2017. Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un crédit d'impôt Français mis en œuvre par les autorités à compter de l'année 2013. Le crédit au 30 juin 2018 a été comptabilisé conformément à IAS 19 en réduction des charges de personnel.

NOTE 20 Autres charges opérationnelles courantes

Principe comptable

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Les "Autres charges opérationnelles courantes" se décomposent ainsi :

Autres charges opérationnelles courantes (K€)	30/06/2018	30/06/2017	variation N/N-1
Autres charges	19	25	-6
Impôts et taxes	132	119	13
TOTAL	151	144	7

NOTE 21 Autres produits et autres charges opérationnelles

Le poste « Autres produits et charges opérationnel non courants » inclut les éléments répondant à la définition de la recommandation CNC 2009-R.03 :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.975 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Les Autres produits et autres charges opérationnelles se décomposent ainsi :

Autres produits et autres charges opérationnelles non courant (K€)	30/06/2018	30/06/2017	variation N/N-1
Plus value de cession Alpha MOS		1 802	- 1 802
Produits \ Charges sur cessions d'immo	6		6
Abandons de créances	50		50
Autres abandons de créances			-
Autres produits			-
Autres produits opérationnels non courants	56	1 802	- 1 746
Produits \ Charges sur cessions d'immo	- 1		1
Charges de personnel relatives à l'année 2011		- 103	103
Autres charges		- 1	1
Autres charges opérationnelles non courantes	- 1	- 104	103
Total	55	1 698	- 1 643

NOTE 22 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

Résultat financier K€	30/06/2018	30/06/2017	variation N/N-1
Produits des placements			0
Gains de change	66	50	16
Autre	1	20	-19
Produits financiers	67	70	-3
Intérêts des emprunts et financements court terme	37	65	-28
Pertes de change	132	98	34
Dépréciations			0
Autres	26		26
Charges financières	195	163	32
RESULTAT FINANCIER	-128	-93	-35

NOTE 23 Impôts – Preuve d'impôt

Principe comptable

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (25% en France en 2018). Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante. Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Impôts différés :

Un périmètre d'intégration fiscale est constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK.

Déficits reportables au 30/06/2018- K€	Base	IS 25%
Périmètre d'intégration fiscale (DMS, APELEM, MEDILINK)	34 787	8 697
TOTAL	34 787	8 697

Par ailleurs, au 30 juin 2018, le montant des déficits reportables du sous-palier STEM CIS et d'AXS MEDICAL est le suivant :

- STEM CIS France: 4.024 K€
- ADIPSCULPT: 1.896 K€
- AXS MEDICAL: 2.748 K€

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices, les impôts différés relatifs aux reports déficitaires ne sont pas comptabilisés car leur recouvrabilité n'est pas considérée à la date de clôture comme suffisamment probable.

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

En K€	30/06/2018		30/06/2017	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt et résultat des activités abandonnées	-1 849		-308	
Charge ou produit théorique d'impôt		462		86
Autres différences permanentes		-102		290
Impôts différés actifs non pris en compte		-504		-554
Crédit d'impôt		144		178
Autres				
TOTAL		0		0
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé		-		0

NOTE 24 Gestion des capitaux propres et Capital social

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	1,62	16 120 556	-	-	16 120 556

Evolution du capital

Néant

Mise en place d'un financement par émission d'ORNANE avec BSA attachés

DMS a émis le 14 mai 2018 25 bons d'émission d'ORNANE au profit du fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund, chaque Bon d'Emission donnant accès à 100 ORNANE d'un montant nominal de 10 000 € chacune, assorties de BSA, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Investisseur sur le fondement des 7ème et 8ème résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mars 2016.

Cette opération pourrait se traduire par un apport maximum de 37 500 000 € :

- 25 000 000 € correspondant à la souscription de la totalité des ORNANE, et
- 12 500 000 € correspondant à l'exercice de la totalité des BSA.

Les ORNANE avec BSA attachés seront émises en plusieurs tranches, sur exercice des Bons d'Emission émis gratuitement qui obligent ensuite leur porteur, sur demande de la Société et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions, à souscrire une tranche d'ORNANE avec BSA attachés. Les Bons d'Emission ne pourront pas être cédés par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur ou de fonds gérés par le même gestionnaire), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés. Les Bons d'Emission pourront être exercés pendant 5 ans à l'initiative de la Société, étant indiqué que (i) la Société s'est engagée auprès de l'Investisseur à ne pas demander l'exercice de plus de 2 Bons d'Emission d'ici au 14 mai 2019 et (ii) l'Investisseur pourra exercer à sa seule discrétion un Bon d'Emission d'ici au 14 mai 2019 sous réserve que 2 Bons d'Emission n'aient pas déjà été exercés sur demande de la Société à cette date.

La Société a pris l'engagement de limiter, pendant toute la durée du financement, l'exercice des Bons d'Emission de sorte que le nombre d'actions de la Société pouvant en résulter, sur conversion des ORNANE et sur exercice des BSA par l'Investisseur, ne puisse pas excéder 20% du capital social de la Société sur 12 mois glissants. Par ailleurs, l'Investisseur a pris l'engagement de limiter la conversion des ORNANE ainsi que l'exercice des BSA à sa disposition de sorte que le nombre d'actions de la Société pouvant en résulter ne puisse pas excéder 20% du capital social sur 12 mois glissants. La Société s'est enfin engagée, dans l'hypothèse où (i) l'exercice d'un Bon d'Emission par la Société, ou (ii) la conversion d'une ORNANE par l'Investisseur, ou (iii) l'exercice d'un BSA par

l'Investisseur, serait susceptible de faire franchir le seuil de 20% susvisé, à procéder sans délai, et préalablement à tout exercice ou à toute conversion, au dépôt d'un prospectus auprès de l'AMF.

Principales caractéristiques des ORNANE

Les ORNANE seront émises sur exercice des Bons d'Emission eux-mêmes émis sur le fondement des 7ème et 8ème résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mars 2016.

Les ORNANE auront une valeur nominale de 10 000 € chacune et seront souscrites à hauteur de 100% du pair.

Les ORNANE ne porteront pas d'intérêt, auront une maturité de 12 mois à compter de leur émission et seront remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes, selon les modalités décrites ci-dessous.

Toutefois, en cas de survenance d'un des cas de défaut visés dans le contrat d'émission, l'Investisseur pourra demander à la Société le remboursement des ORNANE non converties, au pair.

Chaque ORNANE confèrera à son porteur la faculté d'obtenir, au choix de la Société :

- l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société, et/ou
- l'attribution d'un montant en numéraire à hauteur de tout ou partie du montant visé par la notice de conversion.

Si, à la suite d'une notice de conversion d'ORNANE adressée par l'Investisseur, la Société choisit d'attribuer les actions nouvelles et/ou existantes de la Société, la parité de conversion sera déterminée par la formule suivante : $N = V_n / P$, où

- « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion attribuables au porteur d'ORNANE,
- « V_n » est la valeur nominale de l'ORNANE, soit 10 000 €,
- « P » est le prix de conversion de l'ORNANE, soit 95% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société pendant la période de 10 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion (et ne pouvant être inférieur aux prix d'émission plancher fixés par les 7ème et 8ème résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mars 2016, à savoir (i) dans la limite de 10% du capital par an, 70 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 derniers jours de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission et (ii) dans la limite de 10% supplémentaire du capital par an, la moyenne pondérée par les volumes des cours des 3 derniers jours de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 5 %).

Si, à la suite d'une notice de conversion d'ORNANE adressée par l'Investisseur, la Société choisit de rembourser les ORNANE en numéraire, la somme à payer en numéraire à l'Investisseur sera déterminée selon la formule suivante : $V \times (V_n / P) \times C$, où

- « V » est le pourcentage du montant converti visé par le remboursement en numéraire,
- « C » est le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société le jour de l'envoi d'une notice de conversion.

Enfin, en dehors de toute demande de conversion par l'Investisseur, la Société aura toujours la possibilité de rembourser à tout moment en numéraire le solde des ORNANE en circulation à un prix égal à 120% de la valeur nominale des ORNANE émises et non encore converties.

Les ORNANE, qui ne pourront pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur ou de fonds gérés par le même gestionnaire), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotées.

Principales caractéristiques des BSA

Les BSA seront répartis en deux catégories, les BSA 1 et les BSA 2, dont les caractéristiques diffèreront s'agissant de leurs modalités d'exercice par l'Investisseur.

Le nombre de BSA 1 à émettre à l'occasion de chaque émission d'ORNANE auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA 1 (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal à 40% du montant nominal de la tranche. Le nombre de BSA 2 à émettre à l'occasion de chaque émission d'ORNANE auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA 2 (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal à 10% du montant nominal de la tranche.

Les BSA seront immédiatement détachés des ORNANE, dès leur émission.

Les BSA pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (la « Période d'Exercice des BSA »), étant toutefois précisé que les BSA 2 ne pourront être exercés par l'Investisseur qu'après avoir obtenu l'accord préalable de la Société.

Chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle DMS (sous réserve d'ajustements éventuels).

Le prix d'exercice des BSA détachés sera égal à 115% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société (tel que publié par Bloomberg) sur les quinze jours de bourse précédant la date d'envoi par la société d'une demande d'exercice d'un Bon d'Emission donnant lieu à l'émission des ORNANE desquelles les BSA sont détachés. Il est toutefois précisé que les parties ont convenu un prix plancher d'exercice des BSA égal à 115% de la valeur nominale de l'action.

Les BSA ne pourront pas être cédés par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur ou de fonds gérés par le même gestionnaire).

Les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés.

En fonction de l'hypothèse de volatilité de l'action retenue (à savoir 56,12% sur 60 mois) et sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 11 mai 2018 (soit 1,560 €), la valeur théorique d'un BSA est égale à 0,6766 €.

Actions nouvelles résultant de la conversion des ORNANE ou de l'exercice des BSA

Les actions nouvelles émises sur conversion des ORNANE ou sur exercice des BSA porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de DMS et feront l'objet d'une admission sur la même ligne de cotation.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires au 30 juin 2018 s'élèvent à -165 K€ et concernent les filiales APELEM Espagne et ADIPSCULPT.

NOTE 25 Résultat par action

	30/06/2018	30/06/2017
Numérateur (en K€)		
Résultat net part du Groupe	-1 803	-765
Dénominateur		
Nombre moyen d'actions en circulation (a)	16 120 556	15 593 159
Nombre moyen d'actions après dilution (a)	16 120 556	16 120 556
Résultat par actions (en euros)		
Résultat net part du Groupe par action	- 0,11	- 0,05
Résultat net part du Groupe par action dilué	- 0,11	- 0,05

Détail nombre d'action avant et après dilution :

	Nombres d'actions
Nb actions à l'ouverture de l'exercice	16 120 556
Nombre d'actions moyen avant dilution	16 120 556
Actions dilutives	-
Nombre d'actions moyen après dilution	16 120 556

NOTE 26 Autres informations

- **Parties liées**

Néant

- **Rémunération des organes de direction**

	30/06/2018	30/06/2017
Salaires Bruts versés par DMS à Jean Paul ANSEL	95	95
Jetons de présence versés à l'ensemble des administrateurs de DMS	-	6
Avantages en nature		
Indemnités de départ		
Avantages postérieurs à l'emploi		
Total	95	101

- **Dépenses de Recherches et développement :**

Au 1er semestre 2018, le Groupe DMS a investi environ 11,6 % de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit 1,2 M€, contre 9,1 % au 1^{er} semestre 2017, ventilés de la façon suivante :

K€	30/06/2018	30/06/2017
Masse salariale imputée à la R&D	978	896
Achats et études externes	267	260
TOTAL	1 245	1 156

NOTE 27 Risques

Les risques et incertitudes pesant sur l'activité pour les mois à venir demeurent, globalement, conformes à l'analyse présentée en note 28 des annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2017.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés en note 28 des annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2017.

3 DÉCLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2018

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Mauguio, le 27 septembre 2018

Jean-Paul Ansel
Président Directeur général

4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2018

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société Anonyme
393, rue Charles Lindbergh
34130 MAUGUIO

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Castelnau-le-Lez et Pérols, le 27 septembre 2018

Les Commissaires aux Comptes,

DELOITTE & ASSOCIES

SEL D.D.A.

ALAIN HUDELLET

MARC PEDUSSAUD